



DECLARATION FNEC-FP-FO CHSCTA 15 SEPTEMBRE 2021

Instrumentalisant la pandémie, notre ministre, dans la ligne gouvernementale, entend poursuivre son offensive contre l'École Publique, les statuts et les conditions de travail des personnels en tournant le dos aux revendications. Les annonces du président Macron à Marseille n'en sont qu'une déclinaison supplémentaire. Dès la rentrée 2022, dans 50 écoles marseillaises, les directeurs choisiraient les enseignants et disposeraient d'une prétendue autonomie pour adapter les horaires, les rythmes scolaires avec la participation « d'acteurs extrascolaires ». Il n'hésite pas à s'en prendre aux personnels des écoles publiques, « absentéistes » et « qui font trop la grève » : une véritable déclaration de guerre.

Mais qui a supprimé les postes depuis des années, fermé des classes ? Qui n'a pas donné les moyens aux écoles et dans le second degré si ce n'est le gouvernement ?

Le ministre persiste dans son refus de créer les postes nécessaires pour alléger les effectifs par classe et améliorer le remplacement des enseignants absents. Il refuse de recruter en urgence en tant que fonctionnaires stagiaires la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires.

Le ministre oppose aux revendications de postes et de recrutement son énième protocole dit « sanitaire » avec sa cohorte habituelle de mesures inapplicables, de fermetures de classes faute de personnels en nombre suffisant, fermetures qui ne peuvent que provoquer le retour de l'enseignement à distance rejeté par les personnels. Ce nouveau protocole sanitaire fera encore peser sur les collègues la responsabilité de la gestion de la situation créée par le ministre en les obligeant à s'adapter en permanence et ce sans moyens supplémentaires.

Pour la FNEC FP FO le meilleur des « gestes barrières » c'est la création de postes, l'ouverture de classes et donc la baisse des effectifs.

Une politique telle que celle que mène le ministre ne pouvait qu'engendrer une rentrée chaotique et dégrader encore davantage les conditions de travail des personnels. La situation est catastrophique dans notre académie mais également au niveau national. Ainsi l'IA DASEN du 31 avait l'autorisation de recruter 36 INEAT, il n'a pu en intégrer que 4. Aucun département d'origine n'étant prêt à laisser partir des personnels dont il manque tant.

Le discours officiel de la hiérarchie, consiste à répéter, qu'il n'y a pas un manque de moyens mais un problème de gestion RH. Par conséquent n'est-il pas nécessaire de recruter en urgence des personnels administratifs afin qu'ils puissent accomplir correctement leurs missions ? S'il n'y a pas un manque d'enseignants pourquoi recruter 68 contractuels pour le 1^{er} degré dans la Haute Garonne ?

Dès la première semaine de la rentrée, plusieurs circonscriptions de Haute-Garonne ne disposaient plus d'aucun remplaçant, tous nommés à l'année sur un poste. Hier, nous apprenions que 7 collègues TR de la circonscription de Lanta, 5 de la circonscription de Fonsorbes, 1 de la circonscription de Rieux Volvestre et qui réside en Ariège étaient affectés à l'année dans des écoles toulousaines de REP/REP+. Ce qui représente au minimum 1h de trajet matin et soir, sans tenir compte des embouteillages. Combien de temps ces collègues pourront-ils tenir à ce rythme ? Comment ces collègues pourraient-ils être en capacité d'enseigner dans de bonnes conditions ? Comment vont faire ceux qui devront partir de chez eux avant que leurs enfants puissent être accueillis par le périscolaire ? Vont-ils devoir les laisser sur le trottoir devant l'école ?

Les collègues des établissements spécialisés non vaccinés, vont être eux aussi réaffectés sur des postes sans tenir compte de la distance et des temps de trajet. Des collègues de Saint Gaudens pourraient être envoyés quotidiennement à Toulouse, car c'est là qu'il y a des besoins nous dit-on. Pourquoi exiger d'un enseignant spécialisé qui ne se rend dans sa structure de rattachement que 2 fois dans la semaine pour une réunion qui pourrait se faire en visio, qu'il présente un passe sanitaire alors que l'obligation vaccinale ne concerne pas les enseignants ? Les postes en ASH sont difficilement pourvus, un peu de souplesse aurait permis de ne pas aggraver la pénurie. De la même manière, les infirmiers scolaires, exclus du Ségur, sont aujourd'hui considérés comme des personnels de santé et doivent posséder le passe sanitaire sous peine de sanctions alors même qu'ils exercent en milieu scolaire. Les personnels infirmiers sont déjà peu nombreux, ne peut-on faire preuve de bon sens les concernant ?

Au quotidien, les secrétaires de circonscription gèrent le chaos lié aux absences, aux cas de Covid, au manque de remplaçants et ils apprennent qu'ils ne seront pas tous reclassés en catégorie B, malgré leurs années d'ancienneté et les missions de plus en plus nombreuses qui leur sont confiées. Ne peuvent-ils espérer plus de reconnaissance ?

Quinze jours après la rentrée, de nombreux TZR sont encore en attente d'affectation et sont incités à démarcher eux-mêmes les établissements. De leur côté les chefs d'établissement n'ont pas tous les enseignants pour assurer les cours, ou sont parfois obligés de bricoler les emplois du temps des enseignants et des classes en jouant sur les quotités horaires disciplinaires, se plaçant dans une position délicate. Quelques jours avant la rentrée ce sont 80 heures d'enseignement qui ne pouvaient pas être assurés dans un établissement. Comment permettre à un établissement de fonctionner sereinement dans ces conditions ?

Dans la Haute-Garonne, en contradiction avec la réglementation, 67 ULIS collège sur 72 ont plus de 10 élèves, et sont proches des 20. 19 ULIS école ont plus de 12 élèves. Dans ces dispositifs comme dans les classes ordinaires il manque des AESH. Comment s'en étonner alors même que leur récente revalorisation est insultante et qu'ils attendent encore un vrai statut ?

Non monsieur le recteur, contrairement aux déclarations de notre hiérarchie, répétées comme un mantra, la rentrée ne s'est pas bien passée. Nous n'en avons jamais connu de pire.

Sur le terrain les personnels ont bien conscience que les faits contredisent les affirmations et les opérations de communication de leurs supérieurs. Dans les établissements, dans les services, les personnels subissent une violence institutionnelle et un mépris inouïs. Ils sont épuisés et ne pourront pas supporter une année supplémentaire dans ces conditions. Les arrêts de travail risquent de se multiplier. Ce qui apparaît aujourd'hui comme une solution, en raisonnant uniquement en termes comptables et budgétaires, va se révéler très couteux humainement et ne fera qu'aggraver les difficultés. Il manque du personnel et ce n'est pas en maltraitant les rares personnels restants que la situation s'améliorera.

En 2019, avant le COVID, un responsable du rectorat estimait à 700 le nombre de temps plein supplémentaires nécessaires dans le 1^{er} degré, uniquement en Haute-Garonne pour mettre en œuvre les annonces présidentielles (dédouplements, GS à 24...). Le constat est clair, et il est partagé, il n'y a pas d'autre solution que le recrutement immédiat de personnels en nombre nécessaire.

La FNEC FP-FO vous demande immédiatement :

- La création des postes nécessaires
- Le recrutement des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et l'extension de cette liste
- Le respect de la réglementation en particulier sur les effectifs en ULIS

- Le recrutement des AESH nécessaires avec un vrai statut et un vrai salaire.
- La titularisation des contractuels recrutés
- Le reclassement en catégorie B des secrétaires de circonscription
- Aucune pression et aucune sanction contre les personnels en lien avec le passe sanitaire
- L'augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et l'augmentation indiciaire immédiate de 183€ nets mensuels pour tous
- L'abandon de la loi Rilhac et du projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur
- L'abrogation de la loi « de gestion de la crise sanitaire » instaurant le « passe sanitaire »